



PARLEMENT JURASSIEN  
GROUPE SOCIALISTE

**Evolution des plans de gestion des forêts dans le contexte du réchauffement climatique et de la pression économique sur l'approvisionnement en bois de construction : le temps d'agir.**

---

Par un de ces retournements de situation que l'économie mondialisée provoque sans avertissement préalable, le prix du bois flambe. L'approvisionnement international est soumis à une demande exponentielle de la part des grandes puissances consommatrices privées du bois de leurs fournisseurs habituels. Les dégâts forestiers dus au réchauffement climatique sont à l'origine du phénomène économique.

Les propriétaires des forêts jurassiennes sont soumis de même à une pression qui les orienter sur une augmentation de leur production, voire sur une surexploitation. Les plans d'aménagement forestier (Section 3 de la loi sur les forêts) se fondent sur les plans de gestion forestière, qui doivent en principe être révisés tous les 15 ans – ce qui n'est pas le cas partout dans le Jura ou des plans de 30 ans sont encore en vigueur –, et sur les inventaires forestiers. Le dernier inventaire des forêts datant de 2004, il n'est manifestement plus conforme à la réalité d'aujourd'hui.

**Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement est invité à ordonner l'établissement d'un nouvel inventaire forestier et, à partir de là, à exiger des propriétaires de forêts la révision de leurs plans de gestion, de sorte qu'ils répondent à l'exigence écologique d'aujourd'hui, liée au réchauffement climatique et aux dangers qu'une évolution économique désordonnée, résultant de la pénurie mondiale du bois de construction, fait peser sur elle.**

Le responsable :

Pierre-André Comte

Delémont, le 26 mai 2021

*Cosignataires :*

Raphaël Ciochi    Fabrice Macquat    Gaëlle Frossard    Jelica Aubry Janketic

Patrick Cerf

Florence Chaignat

Leïla Hanini

Nicolas Maître

Claude Schlüchter

Nicolas Girard

Loïc Dobler